MINISTRY OF THE ENVIRONMENT

2002-2003
Business Plan

103-02293/

Message from the Minister

Hon. Chris Stockwell

As Minister of the Environment, I am pleased to share our 2002-2003 business plan. It reviews the ministry's many accomplishments over the past year and outlines our commitments and targets for the coming year.

Over the past year, we have become more strategic in our approach to managing the environment – a process that will establish Ontario as a leading environmental jurisdiction. We will continue to work hard to ensure the health of our environment and our communities, now and for the future.

The government of Ontario is committed to ensuring that the province has the toughest policies for safe, clean drinking water. Commissioner O'Connor's *Report on the Walkerton Inquiry* (Parts One and Two) provides a road map to water safety that focuses on protecting sources of water, the delivery of safe water from source to tap, tough regulations and sustainable infrastructure. The government has accepted all of the recommendations, and is fully committed to their implementation. As we move forward to implement this comprehensive framework for water safety, we will work closely with all those affected: the public, municipalities, water operators, environmentalists and conservation authorities.

Combatting smog and other forms of air pollution will continue to be a major focus. We have capped smog-causing emissions from the electricity sector and will soon cap air emissions from other major industries. We will also tighten deadlines for meeting provincial targets for reducing emissions.

We will also strengthen requirements for the treatment, movement and disposal of hazardous waste and implement the framework for cleaning up contaminated lands.

I hope you will join with us in our efforts to ensure Ontario remains a great place to live, work and play.

The Honourable Chris Stockwell
Minister of the Environment

Ministry Vision

The Ministry of the Environment will set the course in restoring, protecting and enhancing the environment to ensure public health, environmental quality and economic vitality.

We envision an Ontario where, through the ministry's leadership in environmental management, the quality of our environment is protected and enhanced. Our goal is to ensure public health and to sustain and improve our quality of life for future generations.

We are moving forward on a process of complex strategic change and renewal. Tough and effective enforcement will be combined with innovative new approaches to achieve better environmental outcomes. Leading-edge practices that foster continuous environmental improvement and innovation will be identified through wider and more effective collaboration with stakeholders – because environmental protection is a shared responsibility.

To fulfil this vision, the ministry sets clear policies, standards, rules and regulations to protect the environment and to encourage conservation activities. Along with monitoring the environment and enforcing these rules, the ministry looks for innovative approaches to complement legislation and regulations.

We will use environmental planning boundaries that are flexible in size and scope and make ecological sense to begin to address the complex challenges of today and to consider the cumulative impacts on human and ecosystem health. Our approach will be integrated across water, land and air.

We are improving our capacity to monitor environmental performance and share information. By taking a strategic approach to creating and managing knowledge and information, we will enhance our learning capacity and improve the quality of our decision-making.

This process of change requires strong partnerships and a shared vision – within and across the government, with the regulated community, environmental non-governmental organizations and the public – and a collective understanding of the environmental challenges we face and the impact of our decisions. We are moving with renewed commitment to improve the way we work with stakeholders and the public so that together we can identify priorities, generate new approaches and develop solutions that will make our vision a reality.

Core Businesses

Environmental Protection

The ministry safeguards our environment by working to ensure cleaner air, water and land, and healthier ecosystems for the people of Ontario.

The government has built a strong foundation of clear laws, stringent regulations, tough standards and rigorous permits and approvals. Guided by an ethic of continual improvement and a commitment to innovation and leadership in environmental management, we build on this foundation by working with others to help them move beyond compliance.

The ministry monitors pollution and restoration trends in an effort to determine the effectiveness of its activities and to assess risks to human health and the environment. In turn, this information is used to develop and implement environmental legislation, regulations, standards, policies, guidelines and programs to enhance environmental protection.

The ministry's inspection, investigation and enforcement activities are key components of achieving the government's environmental goals.

Conservation and Stewardship

The ministry encourages and provides guidance on environmentally sustainable use of water, land and resources to help everyone become better stewards of the environment.

The ministry fosters partnerships with industry, municipalities and others to reduce pollutants and waste, improve energy efficiency and conserve water. As well, the ministry recognizes that everyone benefits from more efficient use and conservation of available resources and that widespread use of new environmental technologies can contribute to a more efficient infrastructure and a strong, sustainable economy.

Annual Report on Key Achievements for 2001-2002

Protecting Air Quality

The government's comprehensive strategy to combat air pollution province-wide accelerated into high gear. The government implemented tough new air emissions limits and a reduction trading system for the electricity sector to cut emissions that cause smog and acid rain. The decision to require the Lakeview Generating Station to stop burning coal by April 2005 will prevent thousands of tonnes of smog and acid-rain causing pollutants from entering Ontario's air, and significantly cut mercury as well as greenhouse gas emissions which can contribute to global warming.

To ensure the environment is protected in Ontario's competitive electricity market environmental assessment requirements for new electricity projects now apply equally to public and private sector projects.

Emitters in all sectors are now required to monitor and report annually on 358 air contaminants. Ontario is one of the first jurisdictions in North America to require monitoring and public reporting on a full suite of key greenhouse gases linked to climate change. The new on-line emissions reporting registry — *OnAIR* — makes polluters more accountable to their neighbours and the broader public by providing regular information about emissions being put into the air.

Drive Clean's success in helping to clean the air we breathe continued. Since 1999, smog-causing emissions from vehicles in the Greater Toronto Area and Hamilton were reduced by 15.2 per cent and carbon monoxide emissions were reduced by 19.8 per cent by the end of 2001.

Protecting Water Quality

In keeping with our commitment to implement all of Justice O'Connor's recommendations, the government's clean water strategy moved forward on several fronts. By moving forward with implementing Commissioner O'Connor's recommendations, we are ensuring that water facilities provide safe drinking water while protecting the source waters that supply Ontario with drinking water.

Last year, the ministry completed 648 inspections on municipal water systems. New Certificates of Approval were issued to all municipalities thus ensuring that their water supply systems comply with the *Drinking Water Protection Regulation*.

The *Drinking Water Protection Regulation for Smaller Waterworks Serving Designated Facilities* places the most stringent requirements ever on facilities such as schools and nursing and retirement homes that have their own water supply.

The ministry, in partnership with conservation authorities, has set up over 140 monitoring sites across the province as part of the three-year, $6-million *Provincial Groundwater Monitoring Network*. The government also provided $10 million to municipalities and conservation authorities for groundwater studies – the largest single provincial investment in groundwater source protection in Ontario's history.

Protecting Ecosystems

Waste Diversion Ontario (WDO), the permanent, non-government corporation created under the *Waste Diversion Act, 2002*, will develop, implement and fund waste diversion programs. WDO's first task is to develop a sustainable funding plan for Ontario's municipal Blue Box program.

All hazardous waste generators doing business in Ontario must register their sites annually and pay a registration fee to offset the costs of managing the waste. Ontario's new electronic hazardous waste information network (HWIN) – the first of its kind in North America – is providing better service to generators, while providing immediate information on the creation, movement and disposal of hazardous waste.

By the end of March 2002 over 60 per cent of high level PCBs in storage had been destroyed (from the 1994 base line of 18,600 tonnes).

Tough Enforcement and Compliance

The Environmental SWAT Team was fully deployed and completed over 1,000 inspections of, among others, septage haulers, hazardous and solid waste haulers, and electro/metal platers.

Continuous Improvement in Pollution Prevention

To encourage industry to aim for higher levels of environmental performance, the ministry developed a pilot cooperative agreement with the Automotive Parts Manufacturers' Association that provides incentives for facilities to meet pollution reduction targets.

The ministry entered into compliance assistance agreements with the metal finishing sector and the auto-body repair industry. These two agreements place the onus on the industries to substantially improve their level of compliance. In return, the ministry will provide technical assistance and training.

The ministry and the Ministry of Natural Resources, working in partnership with Conservation Ontario, implemented six pilot projects designed to understand how to best manage environmental concerns on a watershed basis.

Key Commitments and Strategies for 2002-2003

Cleaner Air

As part of the government's clean air plan for the province, the ministry aims to implement stringent limits for smog and acid-rain causing emissions from all major industrial emitters in addition to the electricity sector. Proposals are in place for province-wide targets for emissions of nitrogen oxides (NOx) and sulphur dioxide (SO_2) to be accelerated from 2015 to 2010.

Thirty large industrial facilities will be required to assess the combined impact of air emissions from all on-site pollution sources. In addition, 315 air emission sources will be inspected.

Drive Clean, Ontario's vehicle emissions testing program, expanded on July 1, 2002 to cover the entire southern Ontario smog zone. The Smog Patrol that complements this program will be strengthened to help inspect more polluting vehicles and enforce Ontario's vehicle emissions requirements.

The ministry is taking steps to improve its smog notification system by adding fine particulate matter (PM2.5) to its Air Quality Index to give the public better information to protect their health.

Cleaner Water

The government of Ontario is committed to ensuring that the province has the toughest policies for safe, clean drinking water. The ministry will continue to implement Commissioner O'Connor's comprehensive framework for water safety. One government priority is moving forward with the proposed *Safe Drinking Water Act* that responds to more than half of Commissioner O'Connor's Part Two Report recommendations. Another priority is proceeding with the proposed *Sustainable Water and Sewage Systems Act* to ensure that municipal water systems are adequately financed.

The ministry's annual municipal water system inspection program will be strengthened by doubling the number of dedicated inspectors and by re-inspecting within one year any facility that was found to be deficient. Annual inspections of all municipal water systems will continue but now one out of every three inspections will be unannounced. The ministry will develop comprehensive mandatory training programs to help municipal water system operators do their job more effectively.

The ministry will introduce a new Web-based drinking water information system to help the ministry and municipalities meet the shared commitment of ensuring safe, clean drinking water for the people of Ontario.

The ministry will finalize proposed amendments to the *Wells Regulation* (O. Reg. 903) including, among others, mandatory training and education for people who construct wells, re-testing license holders every three years and tougher standards for well construction. These tougher standards would make Ontario a leading jurisdiction in North America for well construction.

The *Nutrient Management Act, 2002,* a key component of the government's clean water strategy, will enhance water protection by addressing the environmental effects of agricultural practices related to nutrient management. The ministry and the Ministry of Agriculture and Food will consult with stakeholders on regulations for managing materials containing nutrients applied on land, including manure, commercial fertilizer, sewage biosolids, and pulp and paper sludge.

The government announced the $50 million Clean Water Legacy Trust and the Clean Water Centre of Excellence in Walkerton to provide access to the best scientific knowledge, research and technology and training in the management and monitoring of our safe drinking water.

Last year, the government announced it will invest $50 million over five years to clean up the Great Lakes. This investment includes a grant of over $2.7 million to the Great Lakes Renewal Foundation that over the coming year will help kick off local partnerships in Areas of Concern, as well as other projects that will help implement actions under the 2002 Canada-Ontario Agreement Respecting the Great Lakes Basin Ecosystem.

The ministry will work with municipalities, researchers and individuals to develop an automated system that would enable monitoring and reporting of some kinds of water contamination and notifying those responsible for maintaining water systems.

The new high-tech monitoring vessel, an important component of Ontario's environmental monitoring strategy, will monitor water quality in the near-shore areas of the Great Lakes, and respond to emergencies.

Cleaner Land

The ministry is working with stakeholders to develop regulations that will specify the extent of protection from environmental orders for municipalities and others involved with brownfield properties. These regulations would be a major step toward implementing the government's Smart Growth strategy, and kick-starting the clean up and redevelopment of brownfield sites.

The ministry will complete its accelerated review of current quality standards and testing requirements for sewage biosolids and pulp and paper sludge. This review will form the basis for strengthening requirements and practices relating to the spreading of these materials.

Healthier Ecosystems

A discussion paper was released on pre-treatment requirements for hazardous waste destined for land disposal. Feedback on this discussion paper will be used to develop a regulation to further harmonize Ontario's waste management requirements with those of the U.S. and reduce the amount of hazardous waste imported into the province.

Last year, the government launched a comprehensive plan to handle the disposal and elimination of hazardous wastes. The ministry plans to finalize two regulations. One would set requirements for the handling, transportation and treatment of biomedical waste; the other would require the destruction of 99,000 tonnes of PCBs currently in storage within three years.

The ministry also plans to finalize a proposed regulation that would require the phase-out of the existing 45 hospital incinerators in the province thus removing a major source of mercury emissions and one of the province's largest emitters of dioxins and furans.

Effective Enforcement

Regulations will be finalized that would enable the ministry to impose administrative monetary penalties for a broad range of clear and simple infractions. The proposed regulations are part of the shift toward using a variety of tools to ensure environmental compliance.

Working in partnership with the district offices, the Environmental SWAT Team will continue to strenuously enforce Ontario's environmental laws through targetting specific sectors of concern—those that have high non-compliance rates and/or may have significant impacts on public health and the environment.

Together, district staff, the Environmental SWAT Team and the Smog Patrol will complete over 7,700 planned inspections using a range of enforcement tools to achieve compliance, protect human health and increase environmental protection.

Continuous Improvement

The ministry will continue to develop partnerships and test initiatives to encourage businesses to go beyond existing environmental standards.

Building on the advances made this past year, the ministry will continue developing its comprehensive environmental monitoring and reporting framework to support ministry planning and decision-making, help identify emerging issues, and enable transparency and easy public access.

Key Performance Measures

Core Business: Environmental Protection

1. a) Reductions in Ontario-based SO2 emissions

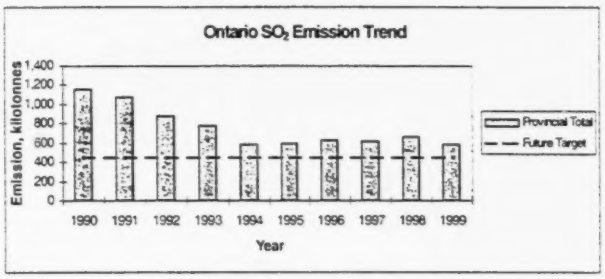

Ministry Contribution

- Regulation to implement a Cap, Credit and Trade Program to provide incentives for reducing emissions of SO_2.
- Continue to demonstrate national leadership by developing reduction measures to help meet 50% reduction of SO_2 beyond Countdown Acid Rain cap by 2015.
- Implement monitoring component of regulations for prescribed industrial and commercial emitters.
- Requiring industry and commercial sectors to monitor and report SO_2 emissions by O. Reg. 127/01.

What does the graph show?

- The graph shows the emission reductions achieved from the following programs and initiatives:
  - Countdown Acid Rain Program
  - Cleaner Vehicle / Cleaner Fuel Initiatives
  - Emission reduction under the Ontario Anti-Smog Action Plan
  - Drive Clean Vehicle Inspection Program
  - Combustion Turbine Program
- SO_2 emissions were 605kt in 1999, which is 32% below the countdown acid rain limit of 885kt.

2002-2003 Commitments

- Through the Select Targets for Air Compliance (STAC) program, require 30 large industrial facilities to undertake comprehensive air emission inventories.
- Inspect 315 air emission sources.

Long-term Target

- 50% reduction in SO_2 by 2015 from current countdown acid rain limit (885kt annually).

Core Business: Environmental Protection

1. b) Reductions in Ontario-based NOx emissions

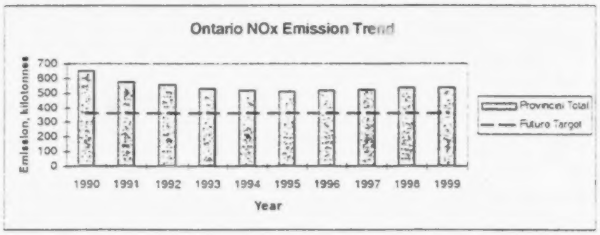

Ministry Contribution

- Further reduce ground level ozone and fine particulate matter (PM), and their precursors, NOx, VOC and SO_2 with the Anti-Smog Action Plan (ASAP).
- Establish NOx emission limits for the electricity sector prior to opening of market.
- Regulation to implement a Cap, Credit and Trade Program to provide incentives for reducing emissions of NOx.

What does the graph show?

- The graph shows the emission reductions achieved from the following programs and initiatives:
  - Countdown Acid Rain Program
  - Gasoline Volatility Regulation
  - Cleaner Vehicle / Cleaner Fuel Initiatives
  - Emission reduction under the Ontario Anti-Smog Action Plan
  - Drive Clean Vehicle Inspection Program
  - Combustion Turbine Program
- NOx emissions were 544kt in 1999, which is 17% below the 1990 levels. Increases in 1998 and 1999 are due to increased economic activity and the 1998 nuclear refurbishment work, which required the increased use of coal plants.

2002-2003 Commitments

- Through the Select Targets for Air Compliance (STAC) program, require 30 large industrial facilities to undertake comprehensive air emission inventories.
- Inspect 315 air emission sources.
- Develop and refine administrative mechanisms for operation of the regulation governing emissions in the electricity sector and emission trading.

Long-term Target

- 25% reduction in NOx emissions by 2005; 45% reduction by 2015 (1990 base = 659kt).

Core Business: ENVIRONMENTAL PROTECTION

1.c) Reductions in Ontario-based VOC emissions

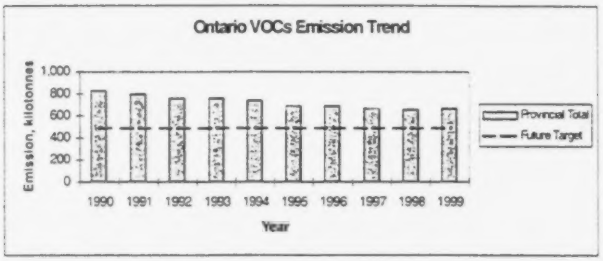

Ministry Contribution

- Further reduce ground level ozone and fine particulate matter (PM) by the emission of their precursors NOx, VOC, and SO_2 with the plan for emission reductions in industry section.
- Requiring industry and commercial sectors to monitor and report on VOC emissions by O. Reg. 127/01.

What does the graph show?

- The graph shows the emission reductions achieved from the following programs and initiatives:
  - Gasoline Volatility Regulation
  - Cleaner Vehicle / Cleaner Fuel Initiatives
  - Emission reduction under the Ontario Anti-Smog Action Plan
  - Drive Clean Vehicle Inspection Program
  - Combustion Turbine Program
- VOC emissions were 688kt in 1999, which is 21% below the 1990 level.

2002-2003 Commitments

- Through the Select Targets for Air Compliance (STAC) program, require 30 large industrial facilities to undertake comprehensive air emission inventories.
- Inspect 315 air emission sources.

Long-term Target

- 25% reduction in VOC emissions by 2005; 45% reduction by 2015 (1990 base = 868kt).

Core Business: ENVIRONMENTAL PROTECTION

1.d) Drive Clean inspections

Drive Clean Inspections

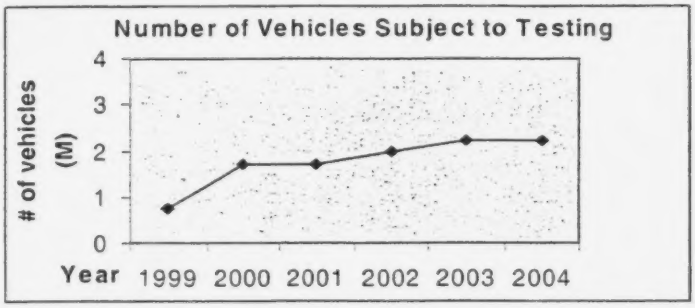

Ministry Contribution

- Ontario's Drive Clean program has reduced smog-causing emissions from light duty vehicles in the Phase I area in 1999-2001 by 15.2% or approximately 14,800 tonnes, and in the Phase 2 area, in the start-up year 2001, by 6.1% or approximately 3,500 tonnes.
- In the two phases, Ontario's Drive Clean program has reduced emissions of carbon monoxide (CO), an air toxic, by a total of approximately 139,000 tonnes, and a carbon dioxide (CO_2), a greenhouse gas, by a total of approximately 47,000 tonnes.
- In the two phases up to the end of 2001, more than 5 million Drive Clean tests performed, with annual average failure rates ranging from approximately 12% to 16%.

What does the graph show?

- The graph shows the projected number of additional vehicles that will be tested starting in July 2002, when Drive Clean expands to the entire Southern Ontario smog zone.

2002-2003 Commitments

- Inspection of 2.5 to 2.75 million vehicles

Long-term Target

- Smog-causing emissions (NOx and VOC) from vehicles will be reduced by 36,000-44,000 tonnes over the life of the Drive Clean program (using 1999 vehicle emission inventory).
- Drive Clean will reduce CO_2 (greenhouse gas emissions) by approximately 100,000 tonnes over the life of the program.

Core Business: ENVIRONMENTAL PROTECTION

2. a) Cleaner Water—Quality of drinking water
Quarterly Reporting by Municipalities

% of Municipal Water Systems Submitting Reports

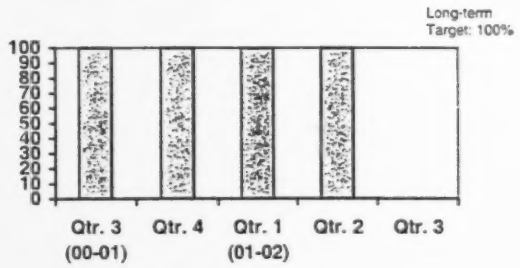

Note: Graph demonstrates part-year baseline results (Aug. 00 to March 01, and April 01 through Jan. 02). Following years results will be on an annual fiscal full-year basis based on year 2001-02 inspection results.

Ministry Contribution

- Administration of toughened penalties.
- Groundwater protection investments.
- SuperBuild investments in infrastructure
- Inspect all of the Province's municipal water treatment plants.
- Review the Drinking Water Surveillance Program.
- Monitor regulatory compliance using quarterly reports submitted by municipalities.

What does the graph show?

- The percentage of municipal water systems submitting quarterly reports to the Ministry on a quarter-by-quarter basis.

2002-2003 Commitments

- Inspect all of the province's municipal water treatment plants including announced and unannounced inspections.

Long-term Target

- Continuous improvement towards the provision of safe drinking water to 100% of the Ontario population.

(Baseline of year 2000 inspection results).

Core Business: ENVIRONMENTAL PROTECTION

2. b) Cleaner Water-- Quality of drinking water

Percentage of Reported incidents of adverse water quality test results caused by microbiological parameters.

% of Reported Incidents of Adverse Water Quality Test Results Caused by Microbiological Parameters (in Municipal Water Systems)

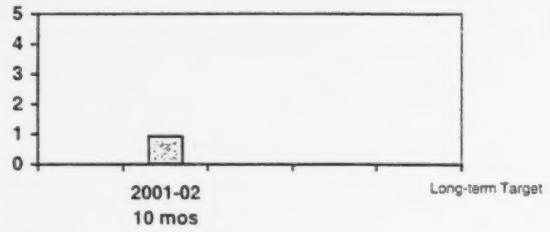

Note: Scale is up to 5 Percent

Ministry Contribution

- Administration of toughened penalties.
- Groundwater protection investments.
- SuperBuild investments in infrastructure
- Inspect all of the Province's municipal water treatment plants.
- Review the Drinking Water Surveillance Program.
- Monitor regulatory compliance using quarterly reports submitted by municipalities.

What does the graph show?

- The percentage of reported incidents of adverse water quality test results are based on the health-based requirements of O. Reg. 459/00, Schedule 6. Between April 2001 and December 2001 the percentage of reported incidents is 1 percent of all tests taken. The graphical representation may change in future years to reflect the results of implementing the Designated Facilities regulation and other regulatory measures.

2002-2003 Commitments

- Inspect all of the province's municipal water treatment plants.
- Development of compliance strategy for new Designated Facilities Regulation.

Long-term Target

- Continuous improvement towards the provision of safe drinking water to 100% of the Ontario population.

(Baseline of year 2000 inspection results).

Core Business: ENVIRONMENTAL PROTECTION

2. c) Cleaner Water-- Quality of drinking water

Percentage of Reported incidents of adverse water quality test results caused by chemical parameters.

% of Reported Incidents of Adverse Water Quality Test Results Caused by Chemical Parameters (in Municipal Water Systems)

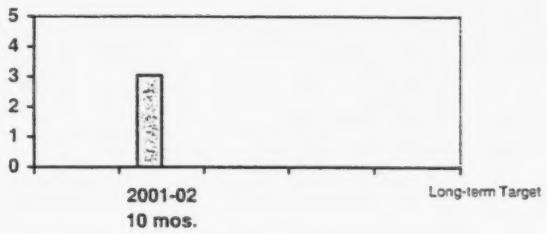

Note: Scale is up to 5 percent.

Ministry Contribution

- Administration of toughened penalties.
- Groundwater protection investments.
- SuperBuild investments in infrastructure
- Inspect all of the Province's municipal water treatment plants.
- Review the Drinking Water Surveillance Program.
- Monitor regulatory compliance using quarterly reports submitted by municipalities.

What does the graph show?

- The percentage of reported incidents of adverse water quality test results are based on the health-based requirements for chemical, physical, radiological substances of O. Reg. 459/00, Schedules 4 and 5. Between April 2001 and December 2001 the percentage of reported incidents is 3 percent of all tests taken. The graphical representation may change in future years to reflect the results of implementing the Designated Facilities regulation and other regulatory measures.

2002-2003 Commitments

- Inspect all of the province's municipal water treatment plants.
- Development of compliance strategy for new Designated Facilities Regulation.

Long-term Target

- Continuous improvement towards the provision of safe drinking water to 100% of the Ontario population.

(Baseline of year 2000 inspection results).

Core Business: ENVIRONMENTAL PROTECTION

3.) % of sport fish consumption restrictions in the Great Lakes

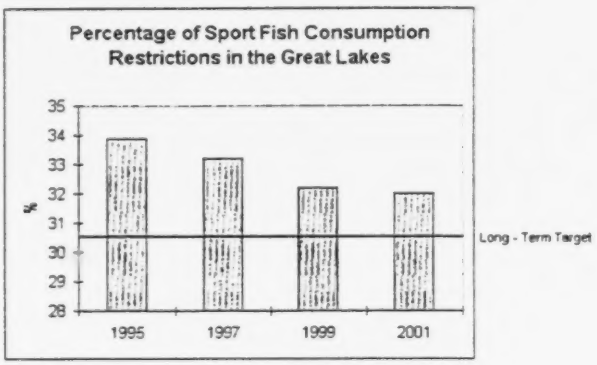

Ministry Contribution

- Co-ordinate the Ontario government's sport fish contaminant monitoring program, including monitoring sport fish in the Great Lakes.
- Develop consumption advice for sport fish based on health protection guidelines developed by Health Canada and advise the public on safe levels of sport fish consumption.
- Undertake projects with partners to support COA implementation.

What does the graph show?

- This graph shows the changes in the percentage of sport fish consumption restrictions throughout the Great Lakes since the base year of 1995.
- The graph shows a gradual decline in % consumption restrictions over the 6 years, and demonstrates progress toward meeting the target in 2010.
- Gradual decline in function of water exchange rate in Great Lakes (e.g. Lake Superior water exchanged every 180 years) plus the effect of the ministry's programs in the aggregate and the implementation of the proposed Canada-Ontario Agreement.

2002-2003 Commitments

- Publish the 2003-2004 *Guide to Eating Ontario Sport Fish* in March 2003 and post the information on the MOE web site.
- Ongoing monitoring of sport fish in the Great Lakes.
- Launch new vessel and COA projects.
- Inspect 115 municipal sewage treatment plants and 95 industrial sewage treatment facilities.

Long-term Target

- Improvements in specific indicators or Ontario's aquatic ecosystems as measures by:
  - Percentage of sport fish consumption restrictions in the Great Lakes reduced by 10% by the year 2010 (1995 base – 589 restrictions or 33.9% restricted).

Core Business: ENVIRONMENTAL PROTECTION	
4.) Number of brownfield sites registered and cleaned up	
<u># brownfield sites registered and cleaned up</u> TBD (see below)	<u>Ministry Contribution</u> • The Ministry of the Environment, alongside the Ministry of Municipal Affairs and Housing, contributed to enactment of the *Brownfield Statute Law Amendment Act, 2001*. The Act received Royal Assent on November 2, 2001. The Ministry of the Environment will develop regulations enforcing the Act in 2002-2003.
<u>What does the graph show?</u> • The *Brownfield Statute Law Amendment Act, 2001* received Royal Assent on November 2, 2001. The Ministry of the Environment will develop regulations enforcing the Act in 2002-03. During this period, data will be collected to support this measure. • Brownfields are former industrial or commercial properties which may be contaminated and which pose particularly complex challenges to redevelopment.	<u>2002-2003 Commitments</u> • Continue remediation of Deloro Mine Site and Smithville PCB site through the Environmental Clean Up Fund. <u>Long-term Target</u> • TBD

Core Business: ENVIRONMENTAL PROTECTION

5.) Number of charges laid

Charges Laid 1995 to 2000

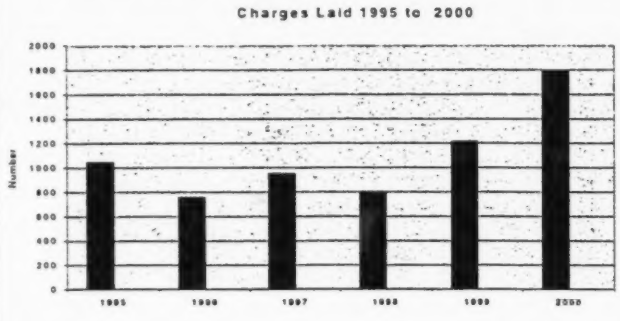

Ministry Contribution

- The Ministry of the Environment uses a range of environmental enforcement tools to increase compliance and environmental protection, including the imposition of penalties.
- The Environmental SWAT Team, Vehicle Emissions Enforcement Unit and district staff inspect pollution sources and levy charges where appropriate.
- New Administrative Monetary Penalties will be implemented in 2002-2003.

What does the graph show?

- The number of charges laid have more than doubled since 1998 as a result of four factors which have strengthened the ministry's capabilities: the increased use of mandatory enforcement tools; the passage of Bill 92, *An Act to Strengthen Environmental Protection and Enforcement* which allows Provincial Officers Orders to be used; the deployment of the Environmental SWAT Team; and the Vehicle Emissions Enforcement Unit (SMOG Patrol)

2002-2003 Commitments

- Environmental SWAT Team will complete 900 inspections.
- District staff will complete 2,809 inspections.
- Vehicle Emissions Enforcement Unit (Smog Patrol) will complete 4,050 inspections.

Long-term Target

- TBD

Core Business: ENVIRONMENTAL PROTECTION

6.) Destruction of PCBs (polychlorinated biphenyls)

Percentage of High-Level PCB waste in storage

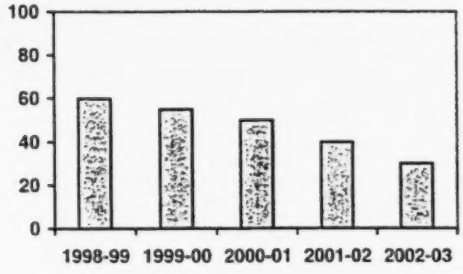

Ministry Contribution

- Continue to report on prosecutions and penalties.
- Planned inspections of 200 PCB storage sites.
- To date, over 60% of high level PCB wastes in storage have been destroyed (compared to the 1994 base year quantity of 18,600 tonnes).
- The 2001-2002 target of 60% reduction of high level PCB wastes in storage is expected to be met.
- Proposed regulation with 90-day comment period.

What does the graph show?

- The chart indicates a projected 70% commitment for 2002-2003 based on the previous COA and is in keeping with the long- term commitment of continuous improvement towards the destruction of PCB wastes currently in storage.
- Actual amount of PCBs in storage affected by amounts coming out of service at any given time.

2002-2003 Commitments

- Begin implementation of regulation to achieve 100% destruction of PCB wastes in storage, if approved.
- Inspect 200 PCB sites.

Long-term Target

- The total (100%) destruction of PCB wastes currently in storage by the end of a 3-year period following finalization of the regulation.

Core Business: CONSERVATION AND STEWARDSHIP

7.) Reduction in non-hazardous waste going to disposal

Reducing waste disposal per capita: Kgs

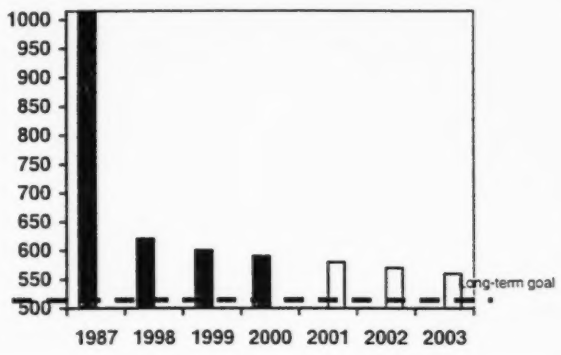

Ministry Contribution

- Reduction in non-hazardous waste going to disposal from 600 kilograms per person in 1999 to 590 kilograms per person in 2000.

What does the graph show?

- This graph shows the recent and projected trend in annual kilograms of waste disposed of per person since 1987. A sharp and immediate decline between 1987 and 1998 did not transpire as the graph may suggest. From 1987 to 1998 a gradual and consistent decline in waste disposed per capita occurred. Annual quantities disposed of are reported to the ministry by operators of municipal and private waste disposal sites in Ontario and elsewhere (i.e., landfills and incinerators).
- This includes waste disposed of in Ontario and elsewhere, generated in Ontario by residential, industrial, commercial and institutional sources, excluding: Agriculture, Mining, Forestry, Milling, Fishery, Automotive-recycling, scrap, sewage sludge, construction and demolition.
- Provincial population is reported/projected by Statistics Canada

2002-2003 Commitments

- Further reduce waste disposal in landfills and incinerators from 590 kilograms per capita in 2000 to 580 in 2001.
- Implement provisions of the *Waste Diversion Act* (2001) to increase diversion of waste from disposal.

Long-term Target

- Continuous improvement toward 50% reduction (507 kgs. per capita) from the base year of 1987.

Core Business: ENVIRONMENTAL PROTECTION

8.) Innovation in Environmental Management

Innovative Pilots Launched (Cumulative Totals)

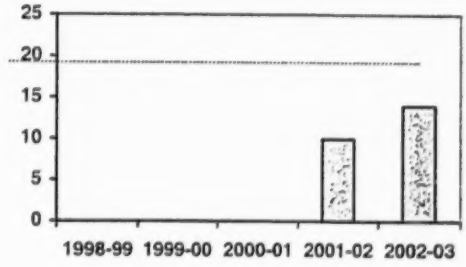

Ministry Contribution

- Implementation and Transition Secretariat established in 2001 to lead implementation of the vision contained in the Managing the Environment Report.
- Develop a strategic change implementation framework.
- Implement an incentive-based continuous improvement approach to assist companies in moving beyond compliance. Pilot two Cooperative Agreements.
- Assist companies in meeting compliance by piloting two compliance assistance initiatives.
- With emphasis on local participation, develop long-term, local watershed strategies to protect the environment. Pilot six projects.

Explanation

The graph shows the cumulative total of innovative approaches launched of the planned target of 20 (minimum).

2002-2003 Commitments

- Develop partnerships to test innovative approaches for continuous improvement that assist companies in moving beyond compliance. Pilot four innovative projects.

Long-term Target

- Through 2005, develop, test and evaluate a minimum of 20 innovative approaches.

2001-2002 Ministry Spending by Core Business – Interim Actuals*

Ministry of the Environment

Operating	$212 million
Gross Capital	$20 million
	1,695 staff

Internal Administration

Operating	$46 million
Gross Capital	$- million
	205 staff

Environmental Protection

Operating	$161 million
Gross Capital	$20 million
	1,430 staff

Conservation and Stewardship

Operating	$5 million
Gross Capital	$- million
	60 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents (FTEs)
Staff numbers exclude 630 staff from the Ontario Clean Water Agency

Gross Capital Expenditure includes the following: i) acquisition or construction of major tangible capital assets owned by the Province (land buildings and transportation infrastructure) and other tangible capital assets: ii) repairs and maintenance; and iii) transfers for capital purposes.

*PSAB based

2002-2003 Ministry Approved Allocations by Core Business - Plan*

Ministry of the Environment

Operating	$244 million
Gross Capital	$19 million
	1,710 staff

Internal Administration

Operating	$46 million
Gross Capital	$- million
	185 staff

Environmental Protection

Operating	$192 million
Gross Capital	$19 million
	1,465 staff

Conservation and Stewardship

Operating	$6 million
Gross Capital	$- million
	60 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents (FTEs)
Staff numbers exclude 635 staff from the Ontario Clean Water Agency

Gross Capital Expenditure includes the following: i) acquisition or construction of major tangible capital assets owned by the Province (land buildings and transportation infrastructure) and other tangible capital assets: ii) repairs and maintenance; and iii) transfers for capital purposes.

*PSAB based

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed and should be addressed to:

Corporate Management Division
Sharon Bailey (416-314-7370) (fax: 416-314-7858) Sharon.Bailey@ene.gov.on.ca
Director, Business and Fiscal Planning Branch
40 St. Clair Avenue West, 8th Floor, Toronto, ON M4V 1M2

Integrated Environmental Planning Division
Heather Burch (416-314-8475) (fax: 416-314-6346) Heather.Burch@ene.gov.on.ca
Manager, Workforce Planning Office
135 St. Clair Avenue West, 6th Floor, Toronto, ON M4V 1P5

Environmental Sciences and Standards Division
John Lynch (416-235-5747) (fax: 416-235-5744) John.Lynch@ene.gov.on.ca
Director, Laboratory Services Branch
125 Resources Road, Etobicoke, ON M9P 3V6

Operations Division
Brian Ward (613-548-6901) (fax: 613-548-6911) Brian.Ward@ene.gov.on.ca
Director, Eastern Region, Kingston Regional Office
133 Dalton Avenue, P.O. Box 820, Kingston, ON K7L 4X6

Implementation and Transition Secretariat
Mary Anne Covelli (416-314-1501) (fax 416-314-6935) Maryanne.Covelli@ene.gov.on.ca
Director, Stakeholder Involvement Office
135 St. Clair Avenue West, 11th Floor, Toronto, ON M4V 1P5

Minister's Office
135 St. Clair Avenue West, 12th Floor
Toronto, ON M4V 1P5
(416-314-6790) (fax: 416-314-6748) Minister@ene.gov.on.ca

Communications Branch
Anne Edwards (416-314-6717) (fax 416-314-6711) Anne.Edwards@ene.gov.on.ca
135 St. Clair Avenue West, 2nd Floor, Toronto, ON M4V 1P5

Additional copies of this document can be obtained by calling the ministry's Public Information Centre at 416-325-4000 or toll free at 1-800-565-4923, or by visiting the ministry's Web site at www.ene.gov.on.ca

Copies of this document are available free from: Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 2002

ISBN 0-7794-3563-X

Ce document est disponible en français

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

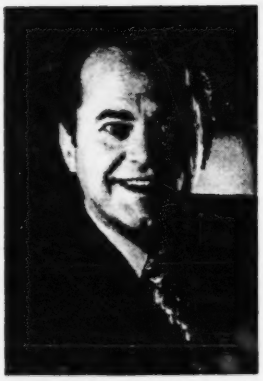

L'hon. Chris Stockwell

À titre de ministre de l'Environnement, j'ai le plaisir de présenter notre plan d'activités pour 2002-2003. Ce plan passe en revue les nombreuses réalisations du ministère au cours de l'exercice écoulé et précise les engagements et les objectifs pour le nouvel exercice.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons adopté une approche de gestion de l'environnement plus stratégique – c'est là un processus qui établira le gouvernement de l'Ontario comme un meneur en matière d'environnement. Nous continuerons de travailler avec énergie afin d'assurer la santé de notre environnement et de nos collectivités, maintenant et dans l'avenir.

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à faire en sorte que la province se dote des politiques les plus rigoureuses qui soient pour protéger la salubrité et la propreté de l'eau potable. Le *Rapport de la Commission d'enquête sur Walkerton* (parties I et II), rédigé sous la direction du commissaire O'Connor, présente un plan pour assurer la sécurité de l'eau qui est axé sur la protection des sources d'approvisionnement en eau, la livraison d'eau saine de la source au robinet, des règlements rigoureux et une infrastructure durable. Le gouvernement a accepté toutes les recommandations du rapport et il s'est engagé complètement à leur réalisation. Lors de la mise en oeuvre de ce plan complet visant à assurer la salubrité de l'eau, nous collaborerons de près avec toutes les parties intéressées : le public, les municipalités, les exploitants de systèmes d'approvisionnement en eau, les écologistes et les offices de protection de la nature.

La lutte contre le smog et les autres formes de pollution atmosphérique continuera d'être un centre d'attention. Nous avons instauré des plafonds pour les émissions responsables du smog provenant du secteur de l'électricité et nous instaurerons bientôt des plafonds pour les autres industries majeures. Nous allons également resserrer les échéanciers pour l'atteinte des objectifs provinciaux de réduction des émissions.

Nous renforcerons également les exigences pour le traitement, le transport et l'élimination des déchets dangereux et nous mettrons en oeuvre un cadre de travail pour l'assainissement des terrains contaminés.

Je souhaite que vous participiez à nos efforts pour que l'Ontario demeure un endroit où il fait bon vivre, travailler et se récréer.

Le ministre de l'Environnement,

Chris Stockwell

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de l'Environnement montrera la voie pour ce qui est de la restauration, de la protection et de l'amélioration de l'environnement afin d'assurer la santé publique, la qualité de l'environnement et la vitalité économique.

Nous tenons à protéger et à améliorer l'environnement en Ontario, en misant sur le leadership du ministère dans le domaine de la gestion environnementale. Nous visons à assurer la santé publique, ainsi qu'à protéger et à améliorer notre qualité de vie pour les générations à venir.

Nous progressons vers un processus de changement et de renouveau stratégique complexe. Des mesures rigoureuses et efficaces d'application de la loi seront associées à de nouvelles approches novatrices afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'environnement. Des pratiques de pointe favorisant l'amélioration et l'innovation continues dans le domaine de l'environnement seront définies grâce à une collaboration plus marquée et plus efficace avec les intervenants. La protection de l'environnement est une responsabilité partagée.

Pour réaliser cet objectif, le ministère établit des politiques, des normes, des règles et des règlements clairs pour protéger l'environnement et encourager les activités de conservation. Parallèlement à la surveillance de l'environnement et à l'application de ces règles, le ministère est à la recherche d'approches novatrices pour compléter les lois et les règlements.

Nous utiliserons des limites de planification environnementale de taille et de portée souples et sensées du point de vue écologique, afin de relever les défis complexes d'aujourd'hui et de tenir compte des répercussions cumulatives sur la santé humaine et celle de l'écosystème. Notre approche s'intégrera aux éléments de l'environnement – l'eau, le sol et l'air.

Nous améliorons notre capacité de suivre le rendement environnemental et de partager l'information. En adoptant une approche stratégique pour générer et gérer les connaissances et l'information, nous pourrons accroître notre capacité d'apprendre ainsi que la justesse des décisions que nous prendrons.

Ce processus de changement exige des partenariats dynamiques et des objectifs communs au sein du gouvernement et avec les groupes assujettis à la réglementation, les organismes non gouvernementaux oeuvrant dans le domaine de l'environnement et le public. Il faudra également une compréhension collective des enjeux environnementaux auxquels nous

faisons face et des conséquences de nos décisions. Nous procédons avec une conviction renouvelée afin d'améliorer la manière dont nous collaborons avec les intervenants et le public de sorte que nous puissions ensemble discerner les priorités, générer de nouvelles approches et trouver des solutions qui nous permettront de réaliser nos objectifs.

Activités de base

Protection de l'environnement

Le ministère protège notre environnement et veille à ce que l'air, l'eau et le sol soient plus propres, et que les écosystèmes soient sains, au bénéfice de la population de l'Ontario.

Notre gouvernement a établi une base solide de lois claires, de règlements stricts, de normes sévères et de permis et autorisations rigoureux. Guidés par une éthique d'amélioration continue et un engagement à l'égard de l'innovation et du leadership en gestion environnementale, nous bâtissons sur cette base en travaillant avec les autres intervenants pour les aider à dépasser la simple conformité.

Le ministère surveille les tendances en matière de pollution et de restauration afin d'évaluer l'efficacité de ses activités et les risques pour la santé humaine et l'environnement. Par la suite, ces renseignements sont utilisés pour élaborer et mettre en oeuvre des lois, des règlements, des normes, des politiques, des lignes directrices et des programmes dans le but d'améliorer la protection de l'environnement.

Les inspections, enquêtes et activités d'exécution du ministère sont les composantes clés pour atteindre les objectifs environnementaux du gouvernement.

Conservation et intendance

Le ministère encourage et fournit des conseils sur l'utilisation viable des ressources aquatiques et terrestres, favorisant ainsi une meilleure intendance environnementale de la part de tous.

Le ministère encourage les partenariats avec l'industrie, les municipalités et d'autres pour réduire la pollution et le gaspillage, améliorer l'efficacité énergétique et la conservation de l'eau. Le ministère reconnaît également que l'utilisation et la conservation efficaces des ressources disponibles bénéficient à tous et que l'emploi répandu des nouvelles technologies environnementales peut contribuer à l'efficacité de l'infrastructure et à la vitalité et au développement durable de l'économie.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Protection de la qualité de l'air

La stratégie intégrale du gouvernement afin de lutter contre la pollution de l'air dans toute la province s'est considérablement accélérée. Le gouvernement a mis en oeuvre de nouvelles limites d'émissions strictes et une diminution au sein du système d'échanges dans le secteur de l'électricité pour diminuer les émissions à l'origine du smog et des pluies acides. Grâce à la décision d'obliger la centrale électrique Lakeview à cesser d'utiliser le charbon d'ici avril 2005, des milliers de tonnes de polluants responsables du smog et des plus acides ne seront pas relâchées dans l'air en Ontario et les émissions de mercure et de gaz à effet de serre, qui peuvent contribuer au réchauffement du globe, seront considérablement réduites.

Pour assurer la protection de l'environnement dans le marché concurrentiel de l'électricité de l'Ontario, les exigences en matière d'évaluation environnementale pour les nouveaux projets électriques s'appliquent maintenant également aux projets des secteurs public et privé.

Les responsables d'émissions de tous les secteurs doivent maintenant surveiller 358 contaminants et rédiger un rapport annuel. L'Ontario est l'un des premiers gouvernements en Amérique du Nord qui exige que soient surveillés de nombreux gaz à effets de serre liés aux altérations climatiques et que les résultats soient communiqués au public. Le nouveau registre en ligne des émissions polluantes — *OnAIR* — responsabilise davantage les pollueurs à l'égard de leurs voisins et du public en général en leur fournissant régulièrement des renseignements au sujet des émissions atmosphériques.

Le programme Air pur Ontario se poursuit avec succès et il a contribué à lutter contre la pollution de l'air que nous respirons. Depuis 1999, les émissions responsables du smog provenant des véhicules de la Région du Grand Toronto et de Hamilton ont été réduites de 15,2 pour 100 et, à la fin de 2001, les émissions de monoxyde de carbone avaient été réduites de 19,8 pour 100.

Protection de la qualité de l'eau

Dans la foulée de notre engagement à mettre en oeuvre les recommandations du juge O'Connor, la stratégie du gouvernement concernant la qualité de l'eau a progressé sur plusieurs fronts. En appliquant ces recommandations, nous nous assurons que les installations

fourniront une eau saine, tout en protégeant les sources d'eau potable de l'Ontario.

L'an dernier, le ministère a effectué 648 inspections des réseaux d'aqueduc municipaux. De nouveaux certificats d'autorisation ont été délivrés dans toutes les municipalités pour s'assurer que leurs réseaux d'aqueduc soient conformes au *règlement sur la protection de l'eau potable de l'Ontario*.

Le *règlement sur la protection de l'eau potable visant les petites installations de distribution d'eau desservant des établissements désignés de l'Ontario* impose les exigences les plus strictes qui soient aux installations telles que les écoles, les foyers de soins infirmiers et les maisons de retraite qui possèdent leur propre système d'approvisionnement en eau.

De concert avec les offices de protection de la nature, le ministère a mis sur pied dans toute la province plus de 140 postes de surveillance dans le cadre d'une affectation de 6 millions de dollars sur trois ans au *Réseau provincial de surveillance des eaux souterraines*. Le gouvernement a également fourni 10 millions de dollars aux municipalités et aux offices de protection de la nature pour mener des études sur les eaux souterraines – le plus grand investissement unitaire provincial dans la protection des sources souterraines de l'histoire de l'Ontario.

Protection des écosystèmes

Réacheminement des déchets Ontario (RDO), un organisme permanent non gouvernemental créé aux termes de la *Loi ontarienne sur le réacheminement des déchets*, élaborera, mettra en oeuvre et financera des programmes de réacheminement des déchets. La première tâche de RDO consiste à élaborer un plan de financement durable pour le programme des boîtes bleues des municipalités de l'Ontario.

Tous les producteurs de déchets dangereux qui font affaire en Ontario doivent inscrire leurs sites annuellement et payer des frais visant à rembourser les frais de gestion des déchets. Le nouveau Réseau électronique d'information sur les déchets dangereux (REIDD) – le premier en son genre en Amérique du Nord – offre des services améliorés aux producteurs, tout en fournissant des données actualisées sur la production, le transport et l'élimination des déchets dangereux.

À la fin de mars 2002, plus de 60 pour 100 des BPC à activité élevée stockés avaient été détruits (des 18 600 tonnes en 1994).

Mesures rigoureuses d'application des règlements

Le déploiement de l'équipe d'intervention spéciale a été complété et celle-ci a effectué plus de 1 000 inspections, entre autres auprès des

transporteurs de boues et de déchets dangereux et solides et auprès d'entreprises de galvanoplastie.

Amélioration continue en prévention de la pollution

Dans le but d'encourager l'industrie à viser un rendement environnemental plus élevé, le ministère a élaboré un accord de coopération pilote avec l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada, lequel incite les entreprises à atteindre les cibles de réduction de la pollution.

Le ministère a conclu des ententes d'aide à la conformité avec le secteur du finissage des métaux et l'industrie du débosselage automobile. Ces deux accords rendent l'industrie responsable de l'amélioration substantielle de leur degré de conformité. En retour, le ministère fournira une aide et une formation technique.

Le ministère de l'Environnement et le ministère des Richesses naturelles, en partenariat avec Conservation Ontario, ont mis en oeuvre six projets pilotes conçus afin d'approfondir la compréhension de la gestion des problèmes environnementaux lors des moments critiques.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

De l'air plus pur

Dans le cadre du plan gouvernemental en matière d'air pur pour la province, le ministère tient à instaurer des limites strictes pour le smog et les émissions à l'origine des pluies acides à l'intention de toutes les industries d'importance qui sont responsables d'émissions, en plus du secteur de l'électricité. Il est proposé de devancer de 2015 à 2010 les objectifs fixés à l'échelle de la province quant aux limites pour les émissions d'oxydes d'azote (NOX) et de dioxyde de souffre (SO_2).

On exigera de 30 grandes installations industrielles qu'elles évaluent les répercussions combinées de leurs émissions atmosphériques provenant de toutes les sources de pollution sur place. De plus, 315 sources d'émissions atmosphériques seront inspectées.

Le programme d'analyse des gaz d'échappement des véhicules Air pur Ontario a été élargi le 1er juillet 2002 afin qu'il porte sur toute la zone de smog du Sud de l'Ontario. La Patrouille anti-smog qui complète ce programme sera renforcée pour l'aider à inspecter davantage de véhicules polluants et à appliquer les exigences de l'Ontario concernant les émissions automobiles.

Le ministère a pris des mesures pour améliorer son programme d'alerte au smog en ajoutant les particules fines (PM 2,5) à l'Indice de la qualité de l'air pour mieux informer le public et protéger sa santé.

De l'eau plus propre

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à faire en sorte que la province se dote des politiques les plus strictes qui soient pour protéger la salubrité et la propreté de l'eau potable. Le ministère continuera à mettre en oeuvre le plan complet qu'a recommandé le commissaire O'Connor. L'une des priorités du gouvernement est d'aller de l'avant avec la *Loi de 2002 sur l'eau potable saine* proposée, qui donnera suite à plus de la moitié des recommandations formulées dans la partie II du rapport du commissaire O'Connor. Une autre priorité est de faire progresser la *Loi de 2002 sur la durabilité des réseaux d'eau et d'égouts* proposée, afin d'assurer le financement adéquat des réseaux d'eau municipaux.

Le programme d'inspection annuelle des aqueducs municipaux du ministère sera renforcé en doublant le nombre d'inspecteurs spécialisés et en réinspectant toute installation insatisfaisante dans l'année suivant le

constat. Les inspections annuelles de tous les réseaux d'aqueduc municipaux se poursuivront, mais dorénavant, une inspection sur trois ne sera pas annoncée à l'avance. Le ministère élaborera des programmes de formation complète obligatoires pour aider les gestionnaires de réseaux d'aqueduc municipaux à travailler plus efficacement.

Le ministère introduira un nouveau réseau d'information sur l'eau potable qui sera accessible par Internet afin d'aider le ministère et les municipalités à atteindre leur engagement d'assurer la salubrité de l'eau potable des Ontariennes et des Ontariens.

Le ministère arrêtera définitivement les modifications proposées au *Wells Regulation* (Règlement de l'Ontario 903), dont entre autres, la formation obligatoire pour les travailleurs qui font des puits, le ré-examen des détenteurs de licence tous les trois ans et des normes plus sévères pour la construction des puits. Ces normes plus sévères feraient de l'Ontario un chef de file parmi les territoires d'Amérique du Nord dans le domaine de la construction des puits.

La *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs*, une composante clé de la stratégie du gouvernement en matière de qualité de l'eau, améliorera la protection de l'eau en abordant la question des effets environnementaux des pratiques agricoles reliées à la gestion des nutriments. Le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation consulteront les intervenants au sujet des règlements de gestion des matières contenant des éléments nutritifs épandus sur le sol, dont le fumier, les engrais commerciaux, les biosolides d'épuration et les boues des pâtes et papiers.

Le gouvernement a annoncé la création d'un Fonds de protection du patrimoine des eaux de l'Ontario de 50 millions de dollars et l'établissement d'un Centre d'excellence en eau et en assainissement à Walkerton pour donner accès aux meilleures connaissances et aux recherches scientifiques ainsi qu'à la technologie et à la formation en gestion et surveillance de notre eau potable.

Le gouvernement a annoncé l'an dernier qu'il investira 50 millions de dollars sur cinq ans afin de nettoyer les Grands Lacs. Cet investissement comprend une subvention de plus de 2,7 millions de dollars accordée à la Fondation ontarienne de régénération des Grands Lacs, ce qui contribuera à l'établissement au cours de l'exercice à venir de partenariats locaux axés sur des questions particulières, ainsi qu'au démarrage d'autres projets qui aideront à la mise en oeuvre des mesures prévues par l'Entente Canada-Ontario sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs de 2002.

Le ministère travaillera, de concert avec les municipalités, les chercheurs et les particuliers, à élaborer un système automatique permettant de surveiller et de signaler certains types de contamination de l'eau et d'aviser les responsables des réseaux d'aqueduc.

Le nouveau bateau de surveillance ultramoderne, un élément important de la stratégie de surveillance environnementale de l'Ontario, surveillera la qualité de l'eau près du rivage des Grands Lacs et répondra aux urgences.

Des sols plus propres

Le ministère travaille avec les intervenants dans le but d'élaborer des règlements qui spécifieront la portée de la protection contre les ordonnances environnementales pour les municipalités et les autres parties qui s'intéressent aux friches contaminées. Ces règlements représenteraient un pas en avant considérable dans la mise en oeuvre de la stratégie gouvernementale Croissance intelligente Ontario, et relancerait l'assainissement et le réaménagement des terrains en friche.

Le ministère complétera son examen accéléré des normes de qualité et des exigences en matière de contrôle actuelles pour les biosolides d'épuration et les boues des pâtes et papiers. Cet examen sera la base sur laquelle seront renforcées les exigences et les pratiques reliées à l'épandage de ces matériaux.

Des écosystèmes plus sains

Un document de travail a été publié sur les exigences de prétraitement pour les déchets dangereux destinés à l'enfouissement. Les commentaires sur ce document de travail serviront à élaborer un règlement visant à harmoniser davantage les exigences ontariennes en matière de gestion des déchets avec celles des États-Unis et à réduire la quantité de déchets dangereux importés dans la province.

L'an dernier, le gouvernement a lancé un plan concerté sur l'élimination des déchets dangereux. Le ministère prévoit terminer l'élaboration de deux règlements. Le premier établirait des exigences pour la manipulation, le transport et le traitement des déchets biomédicaux; le second exigerait la destruction d'ici trois ans de 99 000 tonnes de BPC entreposées actuellement.

Le ministère prévoit également terminer un règlement proposé exigeant la mise hors service des 45 incinérateurs existants dans les hôpitaux de la province, éliminant ainsi une source importante d'émissions de mercure et l'une des plus grandes sources d'émissions de dioxines et de furanes de la province.

Application efficace

Les règlements qui seront parachevés permettront au ministère d'imposer des peines pécuniaires pour une gamme étendue d'infractions simples et

claires. Les règlements proposés s'inscrivent dans une dynamique où l'on utilisera de nombreux outils pour assurer la conformité environnementale.

De concert avec les bureaux de district, l'équipe d'intervention spéciale continuera d'appliquer vigoureusement les lois environnementales de l'Ontario en visant des secteurs préoccupants précis – ceux qui présentent des taux de non-conformité élevés ou qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé publique et l'environnement.

Ensemble, le personnel des bureaux de district, l'équipe d'intervention spéciale et la Patrouille anti-smog effectueront plus de 7 700 inspections planifiées en utilisant une gamme d'outils d'application visant la conformité, la protection de la santé humaine et l'augmentation de la protection environnementale.

Amélioration continue

Le ministère continuera à établir des partenariats et à faire l'essai d'initiatives pour encourager les entreprises à dépasser les normes environnementales existantes.

En s'appuyant sur les avances effectuées au cours de l'année passée, le ministère continuera d'élaborer ses cadres de travail exhaustifs de surveillance et de déclaration environnementale visant à soutenir la planification et la prise de décisions au niveau du ministère, à aider l'identification des problématiques nouvelles et à permettre la transparence et une plus grande accessibilité pour le public.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Protection de l'environnement

1. a) Réduction des émissions ontariennes de SO_2

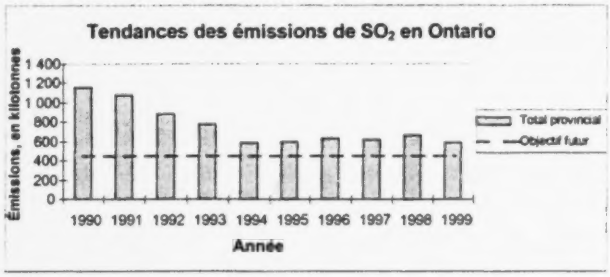

Apport du ministère

- Règlement visant la mise en oeuvre d'un programme de plafonds, de crédits et d'échange de droits d'émission pour inciter les émetteurs de SO_2 à réduire leurs émissions.
- Continuer à faire preuve de leadership à l'échelle nationale en élaborant des mesures permettant d'atteindre, d'ici 2015, une réduction de 50 pour 100 des émissions de SO_2 par rapport au plafond établi dans le cadre du programme « Les pluies acides, un compte à rebours ».
- Mettre en oeuvre des mesures réglementaires de surveillance et de déclaration touchant certains pollueurs industriels et commerciaux.
- Exiger des secteurs industriel et commercial qu'ils surveillent et signalent les émissions de SO_2 aux termes du Règlement de l'Ontario 127/01.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre les réductions d'émissions atteintes grâce aux programmes et initiatives suivants :
  - Les pluies acides, un compte à rebours.
  - Initiatives pour des véhicules et un carburant plus propres.
  - Réduction des émissions dans le cadre du Plan de lutte contre le smog.
  - Programme d'inspection des véhicules Air pur Ontario.
  - Programme de réduction des émissions provenant des turbines.
- Les émissions de SO_2 étaient de 605 kt en 1999, soit 32 pour 100 de moins par rapport à la limite fixée dans le cadre du programme « Les pluies acides, un compte à rebours » de 885 kt.

Engagements en 2002-2003

- En vertu du projet Conformité d'installations sélectionnées aux normes de qualité de l'air (CISNQA), obliger 30 grandes installations industrielles à noter leurs rejets atmosphériques.
- Inspecter 315 sources d'émissions atmosphériques.

Objectifs à long terme

- Réduction de 50 pour 100 des émissions de SO_2 d'ici 2015 par rapport à la limite fixée dans le cadre du programme « Les pluies acides, un compte à rebours » (885 kt annuellement).

Activité de base : Protection de l'environnement

1. b) Réduction des émissions ontariennes de NOx

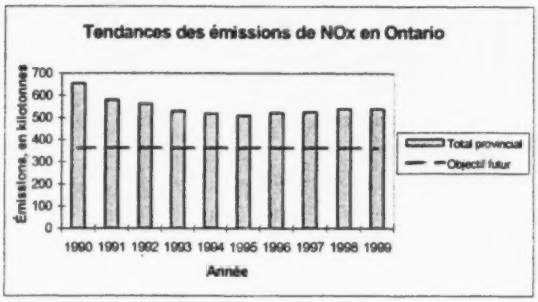

Apport du ministère

- Réduire davantage les taux d'ozone au niveau du sol et les particules fines ainsi que leurs précurseurs, les NOx, les COV et le SO_2 dans le cadre du Plan de lutte contre le smog.
- Prescrire les limites d'émission de NOx pour le secteur de l'électricité avant que celui-ci ne devienne un marché concurrentiel.
- Règlement visant la mise en oeuvre d'un programme de plafonds, de crédits et d'échange de droits d'émission pour inciter les émetteurs de NOx à réduire leurs émissions.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre les réductions d'émissions atteintes grâce aux programmes et initiatives suivants :
  - Les pluies acides, un compte à rebours.
  - Règlement sur la volatilité de l'essence.
  - Initiatives pour des véhicules et un carburant plus propres.
  - Réduction des émissions dans le cadre du Plan de lutte contre le smog.
  - Programme d'inspection des véhicules Air pur Ontario.
  - Programme de réduction des émissions provenant des turbines.
- Les émissions de NOx étaient de 544 kt en 1999, soit 17 pour 100 de moins qu'en 1990. Les augmentations en 1998 et en 1999 sont dues à une augmentation de l'activité économique et aux travaux de remise à neuf des centrales nucléaires en 1998, durant lesquels il a fallu utiliser davantage les centrales au charbon.

Engagements en 2002-2003

- En vertu du projet Conformité d'installations sélectionnées aux normes de qualité de l'air (CISNQA), obliger 30 grandes installations industrielles à noter leurs rejets atmosphériques.
- Inspecter 315 sources d'émissions atmosphériques.
- Élaborer et raffiner des mécanismes administratifs pour l'application des règlements régissant les émissions dans le secteur de l'électricité et l'échange de droits d'émission.

Objectifs à long terme

- Réduction de 25 pour 100 des émissions de NOx d'ici 2005; réduction de 45 pour 100 d'ici 2015 (des 659 kt en 1990).

Activité de base : Protection de l'environnement

1. c) Réduction des émissions ontariennes de COV

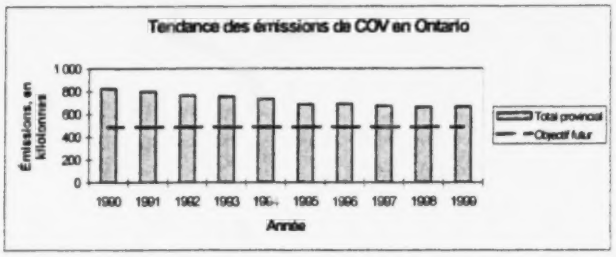

Apport du ministère

- Réduire davantage les taux d'ozone au niveau du sol et les particules fines en alignant l'émission de leurs précurseurs, les NOx, les COV et le SO_2 conformément au plan de réduction des émissions dans le secteur industriel.
- Exiger des secteurs industriel et commercial qu'ils surveillent et signalent les émissions de COV aux termes du Règlement de l'Ontario 127/01.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre les réductions d'émissions atteintes grâce aux programmes et initiatives suivants :
  - Règlement sur la volatilité de l'essence.
  - Initiatives pour des véhicules et un carburant plus propres.
  - Réduction des émissions dans le cadre du Plan de lutte contre le smog.
  - Programme d'inspection des véhicules Air pur Ontario.
  - Programme de réduction des émissions provenant des turbines.
- Les émissions de COV étaient de 688 kt en 1999, soit 21 pour 100 de moins qu'en 1990.

Engagements en 2002-2003

- En vertu du projet Conformité d'installations sélectionnées aux normes de qualité de l'air (CISNQA), obliger 30 grandes installations industrielles à noter leurs rejets atmosphériques.
- Inspecter 315 sources d'émissions atmosphériques.

Objectifs à long terme

- Réduction de 25 pour 100 des émissions de COV d'ici 2005; réduction de 45 pour 100 d'ici 2015 (des 868 kt en 1990).

Activité de base : Protection de l'environnement

1. d) Inspections des véhicules Air pur Ontario

Inspections des véhicules Air pur Ontario

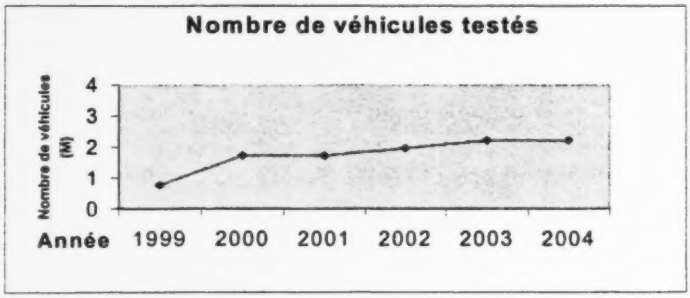

Apport du ministère

- Dans la région de la phase 1, le programme Air pur Ontario a réduit, de 1999 à 2001, les émissions à l'origine du smog provenant des véhicules légers à raison de 15,2 pour 100, soit environ 14 800 tonnes. Dans la région de la phase 2, qui a débuté en 2001, la réduction a été de 6,1 pour 100, soit environ 3 500 tonnes.
- Au cours des deux phases, Air pur Ontario a réduit les émissions de monoxyde de carbone (CO), un gaz toxique rejeté dans l'air, d'environ 139 000 tonnes. Il a également réduit les émissions de dioxyde de carbone (CO_2), un gaz à effet de serre, d'environ 47 000 tonnes.
- Au cours des deux phases jusqu'à la fin de 2001, plus de cinq millions de véhicules ont été inspectés, avec un taux d'échecs moyen annuel allant de 12 pour 100 à 16 pour 100 environ.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre le nombre de véhicules supplémentaires qui seront testés à compter de juillet 2002, date d'extension du programme Air pur Ontario à toute la zone de smog du Sud de l'Ontario.

Engagements en 2002-2003

- Inspection de 2,5 à 2,75 millions de véhicules.

Objectifs à long terme

- Les émissions à l'origine du smog (NOx et COV) provenant des véhicules seront réduites de 36 000 à 44 000 tonnes pendant la durée du programme Air pur Ontario (selon l'inventaire des émissions automobiles de 1999).
- Air pur Ontario permettra de réduire le CO_2 (émissions de gaz à effet de serre) d'environ 100 000 tonnes pendant la durée du programme.

Activité de base : Protection de l'environnement

2. a) De l'eau plus propre—Qualité de l'eau potable
Rapports trimestriels des municipalités

Pourcentage des réseaux d'aqueduc municipaux qui soumettent des rapports

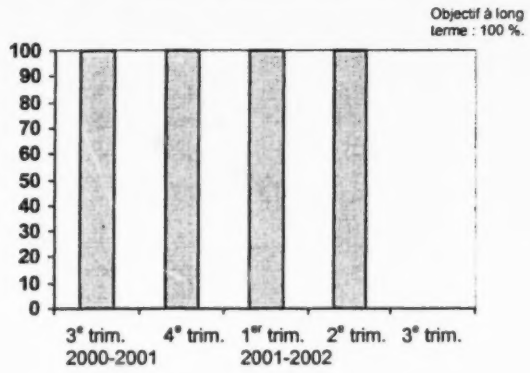

Remarque : le graphique montre les résultats de base correspondant à une fraction de l'année (août 2000 à mars 2001 puis avril 2001 à janvier 2002). Les résultats des années suivantes seront compilés sur la base d'un exercice complet, en fonction des résultats d'inspection de 2001-2002.

Apport du ministère

- Imposition de peines plus sévères.
- Investissements en protection des eaux souterraines.
- Investissements SuperCroissance dans l'infrastructure.
- Inspection des usines de filtration municipales de toute la province.
- Révision du programme de surveillance de l'eau potable.
- Surveillance de la conformité réglementaire au moyen des rapports trimestriels présentés par les municipalités.

Que signifie le graphique?

- Le pourcentage des administrations de réseaux d'aqueduc municipaux qui soumettent des rapports tous les trimestres au ministère.

Engagements en 2002-2003

- Inspection des usines de filtration municipales de toute la province, dont des inspections planifiées et à l'improviste.

Objectifs à long terme

- Amélioration continue vers l'approvisionnement en eau potable saine à 100 pour 100 de la population de l'Ontario.

(Utilisation des résultats d'inspection de l'an 2000 à titre de référence)

Activité de base : Protection de l'environnement

2. b) De l'eau plus propre—Qualité de l'eau potable

Pourcentage de déclarations de résultats positifs relatifs à la qualité de l'eau causés par des facteurs microbiologiques.

Pourcentage de déclarations de résultats positifs relatifs à la qualité de l'eau causés par des facteurs microbiologiques (dans les réseaux d'aqueduc municipaux).

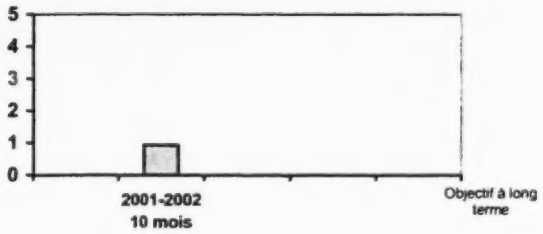

Remarque : échelle jusqu'à 5 pour 100.

Apport du ministère

- Imposition de peines plus sévères.
- Investissements en protection des eaux souterraines.
- Investissements SuperCroissance dans l'infrastructure.
- Inspection des usines de filtration municipales de toute la province.
- Révision du programme de surveillance de l'eau potable.
- Surveillance de la conformité réglementaire au moyen des rapports trimestriels présentés par les municipalités.

Que signifie le graphique?

- Le pourcentage des déclarations de résultats positifs relatifs à la qualité de l'eau est basé sur les normes de santé du Règlement de l'Ontario 459/00, Annexe 6. Entre avril et décembre 2001, le pourcentage d'incidents déclarés correspond à 1 pour 100 de tous les tests effectués. La représentation du graphique peut changer au cours des prochaines années pour qu'il reflète les résultats de la mise en oeuvre du règlement sur les installations de distribution d'eau desservant des établissements désignés et d'autres mesures réglementaires.

Engagements en 2002-2003

- Inspection des usines de filtration municipales de toute la province.
- Élaboration d'une stratégie de conformité pour le nouveau règlement sur les installations de distribution d'eau desservant des établissements désignés.

Objectifs à long terme

- Amélioration continue vers l'approvisionnement en eau potable saine à 100 pour 100 de la population de l'Ontario.

(Utilisation des résultats d'inspection de l'an 2000 à titre de référence)

Activité de base : Protection de l'environnement

2. c) De l'eau plus propre—Qualité de l'eau potable

Pourcentage de déclarations de résultats positifs relatifs à la qualité de l'eau causés par des facteurs chimiques.

Pourcentage de déclarations de résultats positifs relatifs à la qualité de l'eau causés par des facteurs chimiques (dans les réseaux d'aqueduc municipaux).

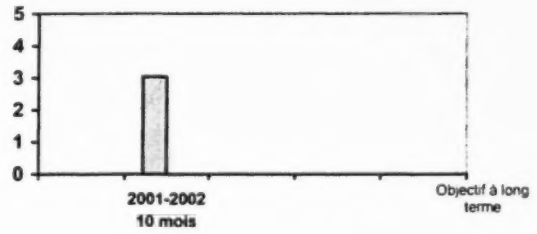

Remarque : échelle jusqu'à 5 pour 100.

Apport du ministère

- Imposition de peines plus sévères.
- Investissements en protection des eaux souterraines.
- Investissements SuperCroissance dans l'infrastructure.
- Inspection des usines de filtration municipales de toute la province.
- Révision du programme de surveillance de l'eau potable.
- Surveillance de la conformité réglementaire au moyen des rapports trimestriels présentés par les municipalités.

Que signifie le graphique?

- Le pourcentage des déclarations de résultats positifs relatifs à la qualité de l'eau est basé sur les normes de santé relatives aux substances chimiques, physiques et radiologiques du Règlement de l'Ontario 459/00, Annexes 4 et 5. Entre avril et décembre 2001, le pourcentage d'incidents déclarés correspond à 3 pour 100 de tous les tests effectués. La représentation du graphique pourra changer au cours des prochaines années pour refléter les résultats de la mise en oeuvre du règlement sur les installations de distribution d'eau et d'autres mesures réglementaires.

Engagements en 2002-2003

- Inspection des usines de filtration municipales de toute la province.
- Élaboration d'une stratégie de conformité pour le nouveau règlement sur les installations de distribution d'eau desservant des établissements désignés.

Objectifs à long terme

- Amélioration continue vers l'approvisionnement en eau potable saine à 100 pour 100 de la population de l'Ontario.

(Utilisation des résultats d'inspection de l'an 2000 à titre de référence)

Activité de base : Protection de l'environnement

3.) Pourcentage du nombre de mises en garde concernant la consommation de poisson gibier dans les Grands Lacs

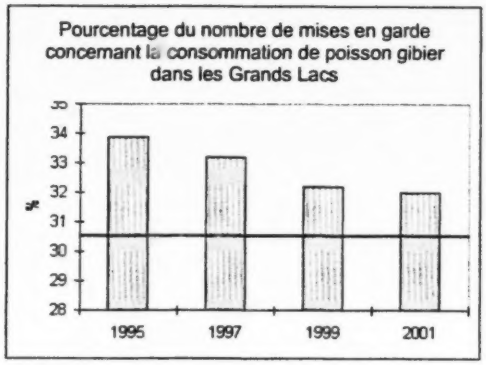

Apport du ministère

- Coordonner le Programme de surveillance de la contamination du poisson gibier du gouvernement de l'Ontario, y compris la surveillance du poisson gibier dans les Grands Lacs.
- Élaborer un système de conseils relatifs à la consommation du poisson gibier fondé sur les lignes directrices de Santé Canada et informer le public relativement à la quantité de poisson gibier pouvant être consommée sans danger.
- Entreprendre des projets avec des partenaires soutenant la mise en oeuvre de l'ACO.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique les variations du pourcentage du nombre de mises en garde concernant la consommation de poisson gibier dans les Grands Lacs depuis 1995, l'année de référence.
- Le graphique montre une diminution graduelle du pourcentage du nombre de mises en garde concernant la consommation au cours des six années et démontre un progrès vers l'atteinte de l'objectif de 2010.
- Une diminution graduelle en fonction du taux d'échange d'eau dans les Grands Lacs (par ex., l'eau du Lac Supérieur est renouvelée tous les 180 ans), en plus des effets cumulatifs des programmes du ministère et la mise en oeuvre de l'Accord Canada-Ontario proposé.

Engagements en 2002-2003

- Publication en mars 2003 du *Guide de consommation du poisson gibier de l'Ontario 2003-2004* et mettre les renseignements en ligne dans le site du MEO.
- Surveillance continue du poisson gibier dans les Grands Lacs.
- Lancer de nouveaux bateaux et des projets de l'ACO.
- Inspecter 115 stations d'épuration des eaux d'égouts municipales et 95 stations industrielles.

Objectifs à long terme

- Améliorations au chapitre des indicateurs spécifiques ou des écosystèmes aquatiques de l'Ontario mesurés par :
  - Diminution de 10 pour 100 du nombre de mises en garde concernant la consommation de poisson gibier dans les Grands Lacs d'ici 2010 (année de référence : 1995 – 589 mises en garde, soit 33,9 pour 100).

Activité de base : Protection de l'environnement	
4.) Nombre de friches contaminées enregistrées et assainies	
Nombre de friches contaminées enregistrées et assainies À déterminer (voir ci-dessous)	Apport du ministère • En collaboration avec le ministère des Affaires municipales et du Logement, le ministère de l'Environnement a contribué à l'adoption de la *Loi de 2001 modifiant des lois en ce qui concerne les friches contaminées*. La Loi a reçu la sanction royale le 2 novembre 2001, et le ministère de l'Environnement élaborera des règlements pour l'appliquer en 2002-2003.
Que signifie le graphique? • La *Loi de 2001 modifiant des lois en ce qui concerne les friches contaminées* a reçu la sanction royale le 2 novembre 2001. Le ministère de l'Environnement élaborera des règlements pour appliquer la Loi en 2002-2003. Durant cette période, des données seront recueillies pour soutenir cette mesure. • Les friches contaminées sont d'anciens terrains industriels ou commerciaux qui peuvent avoir été contaminés et qui posent des problèmes de réaménagement particulièrement complexes.	Engagements en 2002-2003 • Poursuivre la remise en état, au moyen du Fonds d'assainissement de l'environnement, de la mine Deloro et du terrain contaminé par des BPC situé à Smithville. Objectifs à long terme • À déterminer.

Activité de base : Protection de l'environnement

5.) Nombre d'accusations portées

Accusations portées de 1995 à 2000

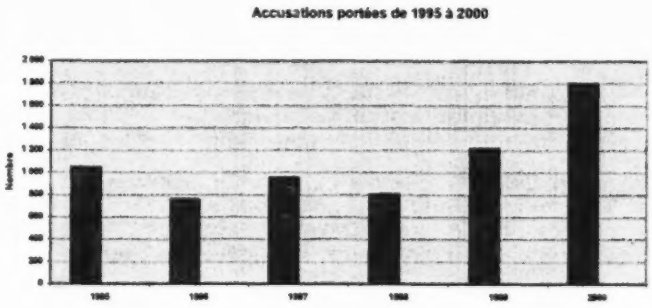

Apport du ministère

- Le ministère de l'Environnement a recours à de nombreux outils d'application des règlements environnementaux visant à augmenter la conformité et la protection de l'environnement, dont l'imposition de peines.
- L'équipe d'intervention spéciale, l'Unité du contrôle des émissions de véhicules, et le personnel des bureaux de district inspectent les sources de pollution et portent des accusations s'il y a lieu.
- De nouvelles peines pécuniaires seront mises en application en 2002-2003.

Que signifie le graphique?

- Le nombre d'accusations a plus que doublé depuis 1998 en raison de quatre facteurs qui ont renforcé la capacité du ministère : l'augmentation de l'emploi des outils d'application obligatoires; l'adoption du projet de loi 92, *Loi visant à affermir la protection de l'environnement et les mesures d'exécution à cet égard*, qui permet le recours à des arrêtés d'agent provincial; le déploiement de l'équipe d'intervention spéciale; et l'Unité du contrôle des émissions de véhicules (la Patrouille anti-smog).

Engagements en 2002-2003

- L'équipe d'intervention spéciale effectuera 900 inspections.
- Le personnel des bureaux de district effectuera 2 809 inspections.
- L'Unité du contrôle des émissions de véhicules (la Patrouille anti-smog) effectuera 4 050 inspections.

Objectifs à long terme

- À déterminer.

Activité de base : Protection de l'environnement

6.) Destruction des BPC (biphényles polychlorés)

Pourcentage de déchets contenant des BPC à activité élevée stockés

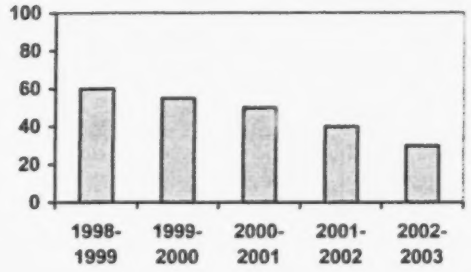

Apport du ministère

- Continuer de signaler les poursuites et les peines.
- Inspections prévues de 200 sites d'entreposage des BPC.
- Jusqu'à maintenant, plus de 60 pour 100 des BPC à activité élevée stockés ont été détruits (des 18 600 tonnes en 1994).
- On prévoit atteindre l'objectif pour 2001-2002 d'une réduction de 60 pour 100 des BPC à activité élevée stockés.
- Règlement proposé à l'étape de la période de commentaires de 90 jours.

Que signifie le graphique?

- Le graphique indique un engagement prévu de 70 pour 100 pour 2002-2003 sur la base de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs précédent, ce qui est conforme à l'engagement à long terme d'amélioration continue afin de détruire les déchets contaminés aux BPC entreposés actuellement.
- Les quantités réelles de BPC entreposées fluctuent selon les quantités de BPC usagés qui sont retirés du service.

Engagements en 2002-2003

- Commencer l'application des règlements pour atteindre une élimination de 100 pour 100 des BPC entreposés, si celle-ci est approuvée.
- Inspection de 200 sites contenant des BPC.

Objectifs à long terme

- L'élimination totale (100 pour 100) des déchets contenant des BPC actuellement entreposés à la fin d'une période de 3 ans suivant la mise au point définitive du règlement.

Activité de base : Conservation et intendance

7.) Réduction de la quantité de déchets non dangereux envoyés aux lieux d'enfouissement

Diminution de l'enfouissement de déchets par habitant : kg

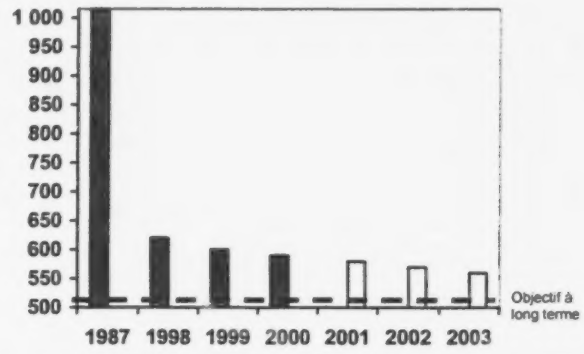

Apport du ministère

- Réduction de la quantité de déchets non dangereux envoyés aux lieux d'enfouissement, laquelle est passée de 600 kg par personne en 1999 à 590 kg par personne en 2000.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre les tendances récentes et projetées relativement aux kilogrammes de déchets envoyés aux sites d'enfouissement par personne depuis 1987. Une baisse abrupte et immédiate entre 1987 et 1998 n'est pas survenue comme le graphique le laisse croire. De 1987 à 1998, nous avons assisté à une baisse graduelle et constante de la quantité de déchets par personne. Les quantités annuelles de déchets sont déclarées au ministère par les exploitants de sites d'enfouissement municipaux et privés en Ontario et ailleurs (p. ex. : les décharges et les incinérateurs).
- Cela comprend des déchets enfouis en Ontario et ailleurs, et qui sont produits en Ontario par des sources résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles, à l'exception des sources suivantes : l'agriculture, les mines, la foresterie, les moulins, les pêcheries, le recyclage automobile, la ferraille, les boues d'épuration, la construction et la démolition.
- Les données sur la population de la province reportées et projetées proviennent de Statistique Canada.

Engagements en 2002-2003

- Réduction supplémentaire des déchets envoyés aux lieux d'enfouissement et aux incinérateurs, qui sont passés de 590 kg par personne en 2000 à 580 kg par personne en 2001.
- Mise en oeuvre des dispositions de la *Loi ontarienne sur le réacheminement des déchets* (2001) afin d'augmenter le réacheminement des déchets, au lieu de les enfouir.

Objectifs à long terme

- Amélioration continue pour atteindre une réduction de 50 pour 100 (507 kg par personne) par rapport à l'année de référence 1987.

Activité de base : Protection de l'environnement

8.) Innovation en gestion environnementale

Projets pilotes innovateurs mis en oeuvre (cumulatif)

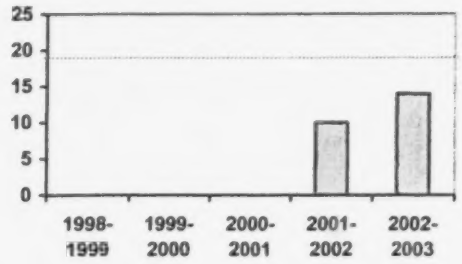

Apport du ministère

- En 2001, établissement du Secrétariat de la transition et de la mise en oeuvre afin de réaliser les objectifs généraux du Rapport sur la gestion environnementale.
- Élaborer un cadre de mise en oeuvre du changement stratégique.
- Mettre en oeuvre une approche d'amélioration continue fondée sur des incitatifs pour aider les entreprises à dépasser la simple conformité. Projet pilote de deux accords de collaboration.
- Aider les entreprises à atteindre les objectifs de conformité par la création de deux initiatives pilotes d'aide à la conformité.
- En insistant sur la participation locale, élaborer des stratégies locales et vitales à long terme afin de protéger l'environnement. Mettre six projets à l'essai.

Que signifie le graphique?

Le graphique montre le total cumulatif des approches innovatrices lancées, par rapport à l'objectif prévu de 20 (minimum).

Engagements en 2002-2003

- Élaborer des partenariats afin de tester des approches innovatrices d'amélioration continue pour aider les entreprises à dépasser la simple conformité. Mettre quatre projets innovateurs à l'essai.

Objectifs à long terme

- Jusqu'en 2005, élaborer, tester et évaluer un minimum de 20 approches innovatrices.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002**

Ministère de l'Environnement	
Fonctionnement	212 millions de $
Immobilisations brutes	20 millions de $
	1 695 employés

Administration interne	
Fonctionnement	46 millions de $
Immobilisations brutes	- million de $
	205 employés

Protection de l'environnement	
Fonctionnement	161 millions de $
Immobilisations brutes	20 millions de $
	1 430 employés

Conservation et intendance	
Fonctionnement	5 millions de $
Immobilisations brutes	- million de $
	60 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
Il exclut les 630 employés de l'Agence ontarienne des eaux.

Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Environnement	
Fonctionnement	244 millions de $
Immobilisations brutes	19 millions de $
	1 710 employés

Administration interne	
Fonctionnement	46 millions de $
Immobilisations brutes	- million de $
	185 employés

Protection de l'environnement	
Fonctionnement	192 millions de $
Immobilisations brutes	19 millions de $
	1 465 employés

Conservation et intendance	
Fonctionnement	6 millions de $
Immobilisations brutes	- million de $
	60 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
Il exclut les 635 employés de l'Agence ontarienne des eaux.

Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus. Prière de communiquer avec les personnes suivantes :

Division de la gestion interne
Sharon Bailey, directrice de la planification opérationnelle et fiscale
40, avenue St. Clair Ouest, 8e étage
Toronto (Ontario) M4V 1M2
Tél. : 416 314-7370
Téléc. : 416 314-7858
Courriel : Sharon.Bailey@ene.gov.on.ca

Division de la planification environnementale intégrée
Heather Burch, chef du Bureau de la planification des ressources humaines
135, avenue St. Clair Ouest, 6e étage
Toronto (Ontario) M4V 1P5
Tél. : 416 314-8475
Téléc. : 416 314-6346
Courriel : Heather.Burch@ene.gov.on.ca

Division des normes et des sciences de l'environnement
John Lynch, directeur des services de laboratoire
125 Resources Road
Etobicoke (Ontario) M9P 3V6
Tél. : 416 235-5747
Téléc. : 416 235-5744
Courriel : John.Lynch@ene.gov.on.ca

Division des opérations
Brian Ward, directeur, région de l'Est, bureau régional de Kingston
133, avenue Dalton, C.P. 820
Kingston (Ontario) K7L 4X6
Tél. : (613) 548-6901
Téléc. : (613) 548-6911
Courriel : Brian.Ward@ene.gov.on.ca

Secrétariat de la transition et de la mise en oeuvre
Mary Anne Covelli, directrice du bureau de la participation des intervenants
135, avenue St. Clair Ouest, 11e étage
Toronto (Ontario) M4V 1P5
Tél. : 416 314-1501
Téléc. : 416 314-6935
Courriel : Maryanne.Covelli@ene.gov.on.ca

Bureau du ministre
135, avenue St. Clair Ouest, 12e étage, Toronto (Ontario) M4V 1P5
Tél. : 416 314-6790
Téléc. : 416 314-6748
Courriel : Minister@ene.gov.on.ca

Direction des communications
Anne Edwards
135, avenue St. Clair Ouest, 2e étage, Toronto (Ontario) M4V 1P5
Tél. : 416 314-6717
Téléc. : 416 314-6711
Courriel : Anne.Edwards@ene.gov.on.ca

On peut se procurer d'autres exemplaires du plan d'activités en appelant le Centre d'information du ministère, au 416 325-4000, ou au 1 800 565-4923 (sans frais) ou encore en visitant le site Web du ministère à l'adresse www.ene.gov.on.ca .

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario,
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8 Tél. : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938.
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à : http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002

ISBN 0-7794-3567-2

This document is also available in English.